



#### **FOD FINANCIEN**

Zoveel meer dan belastingen alleen!

#### SPF FINANCES

Les impôts... et tellement plus!

### Agenda



Timing	Objet
13.15 - 13.45	Présentation AGPR et sa stratégie de communication
13.45 - 14.15	Problèmes de paiement temporaires
14.15 - 14.45	CAFE
14.45 - 15.15	Problèmes de paiement structurels
15.15 - 16.00	SECAL : dispositions récentes et e-formulaires
16.00 - 16.15	Questions



3

### Présentation AGPR et sa stratégie de communication

### Que faisons-nous?



- □ Percevoir les impôts directs et la TVA
- Recouvrer toutes sortes de créances publiques
- Rembourser les impôts directs et la TVA
- Shared service center fédéral : verser les sommes perçues aux Régions, Provinces, communes et autres SPF.....

### Quelques exemples



#### Tous les impôts directs et indirects :

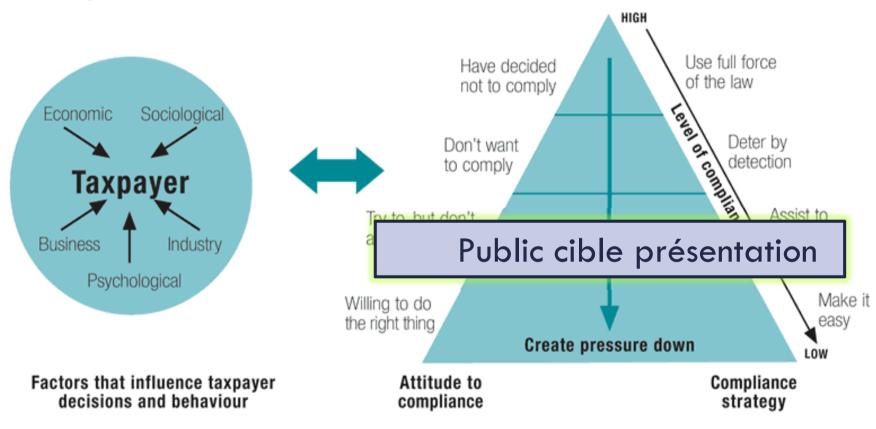
- Impôts sur les revenus
- TVA
- Précompte professionnel, précompte mobilier, versements anticipés
- Quelques impôts régionaux (Taxe de circulation Bruxelles)

#### Autres créances non fiscales

- Amendes pénales, frais de justice, contributions au Fonds d'aide aux victimes et confiscations
- Autres créances non fiscales (ex. Fonds des accidents du travail, ONEM,
   Défense, écoles)
- SECAL

### **OESO** Compliance model

Figure 17 – Our compliance model



# Canaux de communication avec le citoyen













# Face à face : pour info générale et intake SECAL - 11 infocentres



- BRUXELLES
- ANVERS
- CHARLEROI
- LIEGE
- GAND
- BRUGES
- HASSELT
- LOUVAIN
- MONS
- NAMUR
- MARCHE-EN-FAMENNE

Perception & Recouvrement

Inning & Invordering

### Digitalisation maximale

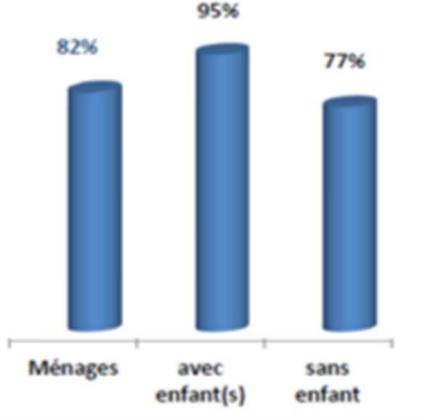




### Ménages disposant d'une connexion internet









Identifiez-vous



#### Accueil



#### Bienvenue sur MyMinfin

Identifiez-vous et accédez à vos données personnelles et aux e-services du SPF Finances.

#### Tax-on-web 2016 compte actuellement





#### Ma fiscalité

Consulter ma déclaration d'impôt

Ne plus recevoir de déclaration d'impôt papier

Introduire et consulter une réclamation

#### Mes documents

Consulter les documents du SPF Finances qui me concernent

Consulter mon avertissement-extrait de rôle (note de calcul)



#### Mes paiements et remboursements

Modifier mon numéro de compte

Consulter mes dettes et remboursements

Demander un plan de paiement pour une ou plusieurs dette(s)

#### Mon patrimoine

Consulter mes baux de location

Vérifier l'existence d'avoirs dormants en mon nom

Consulter mes données immobilières



#### S'identifier à l'administration en ligne

#### Choisissez votre clé numérique pour vous identifier.

(?)

Clé(s) numérique(s) avec l'eID





Clé(s) numérique(s) avec code de sécurité et nom d'utilisateur + mot de passe





# MyMinfin: fonctionnalités existantes



- Consulter les données personnelles
- □Consulter les données de contact des services
- Consulter le bilan fiscal
- Consulter les données patrimoniales (MyRent, Cadgis)
- Rechercher l'existence d'actifs dormants

### Depuis 11/2016







- Nouveaux look et logo
- Nouvelle navigation (avec des liens directs)
- Visualisation aussi sur tablette et smartphone
- Nouvelles fonctionnalités
  - plan d'apurement
  - cessions de créances actives
  - contentieux (contester un avis d'imposition ou un montant TVA)

### Début 2017





- Paiement en ligne
  - paiement d'une dette ou d'un service payant
- □ e-FinBox
  - boîte mail personnelle pour notifications et contact direct avec le bureau compétent
- Identification claire des nouveaux documents
- Aide contextuelle
  - ajout d'icônes informatives



16

# Surendettement vis-à-vis des services publics : comment en sortir ?





### Difficultés de paiement



ENDETTEMENT TEMPORAIRE

Plan d'apurement



- Exonération des intérêts
- RCD ⇔ plusieurs créanciers
- □ Surséance indéfinie au recouvrement ⇔1 seul créancier = Fisc





18

### Problèmes de paiement temporaires



- JUSQU'IL Y A PEU : le receveur décide!
  - Traitement inégal
  - Parfois des propositions déraisonnables
  - Pas toujours une solution



Nous avons franchi le pas vers une organisation orientée processus

- Donc aussi vers une approche orientée processus du plan d'apurement :
  - Traitement uniforme des débiteurs
  - Règles transparentes
  - L'augmentation de la compliance
  - L'amélioration de notre prestation de service







#### LES PRINCIPES DE BASE

- Au plus **Vite** le débiteur réagit après la naissance de la dette, au plus larges sont les possibilités = ORIENTER LE COMPORTEMENT
- Un plan d'apurement avec paiement de la dette dans les 6 mois après la naissance de la dette, est accordé:
  - Formalités limitées
  - Sous conditions minimales
- Un plan d'apurement avec paiement de la dette dans les 12 mois après la naissance de la dette, est accordé:
  - Sous conditions, en tenant compte de la capacité de paiement du débiteur et du ménage
- Demandes pour le paiement des dettes sur plus de 12 mois
  - Ne sont pas accordées



## Plan avec paiement dans les 6 mois max.

#### Conditions:

- Demander à temps : au plus tard à l'échéance
- Pas d'autres dettes (approche globale)

### Plan avec paiement dans les 12 mois max.

#### **Conditions:**

- Toutes les dettes (approche globale)
- Demande plus motivée
- Capacité de paiement







#### Plan d'apurement DANS LES 12 MOIS APRES LA NAISSANCE DE LA DETTE

#### **CAPACITE DE PAIEMENT:**

Revenus – dépenses du ménage
 marge pour paiement dettes



Montants <u>fixes</u> comme moyens de subsistance

• Isolé : 1300€

• Couple : 1600€

• Par enfant : 150€

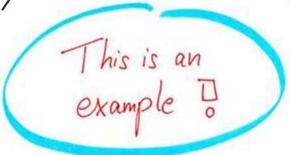
- Est déterminante pour <u>la durée maximale</u> du plan (dans la limite de 12 mois)
- Un délai plus long que la durée ainsi déterminée est envisageable
  - Dans des cas <u>exceptionnels</u>
  - Et toujours dans la limite de 12 mois après la naissance de la dette



#### Plan d'apurement DANS LES 12 MOIS APRES LA NAISSANCE DE LA DETTE

#### **Exemple:**

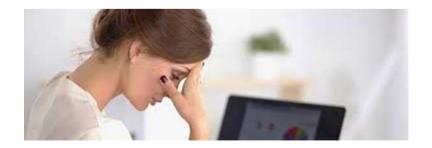
- Impôt personnes physiques 3500€ né le10/02/2017
- Demande plan apurement le 15/03/2017
- Revenus de 1800€/mois
- Frais de subsistance : 1800€ 1300€ = marge de 500€ par mois
- Durée maximale du plan : 7 mois : 09/10/2017





#### Demandes avec durée de remboursement supérieure à 12 mois

- Sont refusées
- Avec renvoi vers des procédures administratives et/ou légales pour insolvabilité qui peuvent offrir une solution pour les difficultés de paiement structurelles





#### Comment le demander?



- De préférence de manière électronique, via MY MINFIN
- Lettre/mail
- Face à face Via l'infocentre ou le team recouvrement

Mes paiements et remboursements

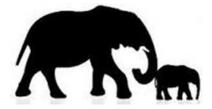
Modifier mon numéro de compte

Consulter mes dettes et remboursements

Demander un plan de paiement pour une ou plusieurs dette(s)

#### **Initiatives**

- La communication transparente des règles
- L'approche proactive des débiteurs avec un historique de paiement difficile





26

CAFE





27

# Problèmes de paiement structurels

### Solutions possibles



- □ Exonération des intérêts de retard
- □ Surséance indéfinie au recouvrement (SIR)



□ Règlement collectif de dettes (RCD)



### EXONERATION DES INTERETS DE RETARD



### Principes



- □ Quand?
  - En cas de difficultés financières structurelles
- □ Service compétent ?
  - Le Conseiller général recouvrement du Centre régional recouvrement (CRR) du domicile du débiteur
- □ Quelles dettes?

Toutes les dettes pour lesquelles l'AGPR est compétente

- contributions directes (CD) et TVA
- dettes non fiscales

#### Demande



- □ Au Conseiller général recouvrement (CRR)
- □ Contenu
  - □l'identité du débiteur (nom, prénom et adresse)
  - □la nature de la dette (p. ex. impôt des personnes physiques)
  - □le numéro de référence de la dette (figurant sur tous les courriers de l'AGPR : l'avertissement-extrait de rôle, un avis de paiement ou une sommation)
  - □ le Team Recouvrement / bureau RNF compétent
  - motivation : description détaillée de la situation financière

#### Décision



- Après examen du dossier (situation financière)
- □ Décisions possibles :
  - Exonération de tout ou partie des intérêts
  - ■Exonération pour le passé et/ou le futur, que les intérêts soient ou non déjà payés
  - ■Exonération sous certaines conditions (p. ex. respect d'un plan d'apurement)
  - Refus de la demande

#### SURSEANCE INDEFINIE AU RECOUVREMENT



### Principes



□ Quand ?

En cas de difficultés financières structurelles

□ Service compétent ?

Le Conseiller général recouvrement du Centre régional recouvrement (CRR) du domicile du débiteur

□ Quelles dettes?

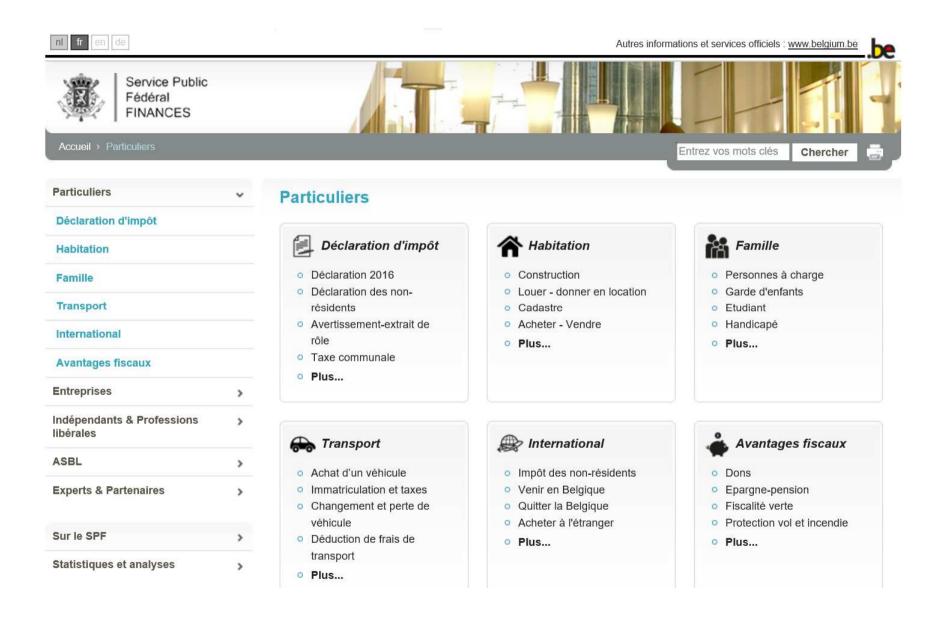
Contributions directes (CD) et TVA

#### Demande



□ Au Conseiller général recouvrement (CRR)

http://finances.belgium.be/fr/particuliers



**Choisir :** déclaration d'impôt / payer ou être remboursé / difficultés de paiement / formulaire

#### TVA:

La demande de surséance est uniquement valable pour la taxe, les intérêts et les amendes fiscales :

- la dette TVA ne peut faire l'objet d'une contestation en justice c'est-à-dire d'une action en justice relative à l'établissement de la taxe;
- la dette TVA doit être votre dette ou celle de votre (ex)conjoint (uniquement si on vous demande de la payer);
- la dette TVA ne peut pas avoir été établie à la suite de la constatation d'une fraude fiscale;
- la dette TVA doit être relative à une activité antérieure définitivement stoppée.

#### Sous quelles conditions puis-je bénéficier d'une surséance indéfinie?

Il s'agit d'une mesure de faveur exceptionnelle, vous pouvez donc en bénéficier sous certaines conditions :

- vous devez être "malheureux et de bonne foi" ; c'est-à-dire dans l'incapacité de payer vos impôts de manière durable sans avoir voulu organiser votre insolvabilité ;
- vous ne pouvez pas avoir déjà bénéficié d'une décision de surséance indéfinie dans les cinq ans qui précèdent votre demande;
- vous devez respecter les conditions fixées dans la décision du Conseiller général Directeur régional du Centre régional de Recouvrement parmi celles-ci, le paiement d'une somme unique dans le délai qu'il vous a imposé.

#### Comment dois-je demander la surséance indéfinie?

Pour obtenir la surséance indéfinie, vous devez introduire une demande écrite, adressée par lettre recommandée au Conseiller général - Directeur régional du Centre régional de Recouvrement de votre domicile.

Vous devez indiquer:

- votre identité (nom, prénom, adresse)
- le Team Recouvrement personnes physiques concerné
- le(s) numéro(s) d'article(s) de rôle concerné(s) (vous les trouvez sur votre/vos avertissement(s)-extrait(s) de rôle)
- le numéro de TVA (ancien pour une demande en matière de TVA)

Vous devez également donner une description exacte de votre situation financière pour motiver votre demande (vos revenus, vos charges, vos difficultés financières, etc.).

Après cet envoi, vous recevrez un accusé de réception. Conservez-le !

Pour vous aider dans la rédaction de votre demande, vous pouvez télécharger formulaire de requête (DOC, 176 Ko) ou le demander auprès d'un Conseiller Recouvrement - Receveur.

### Décision

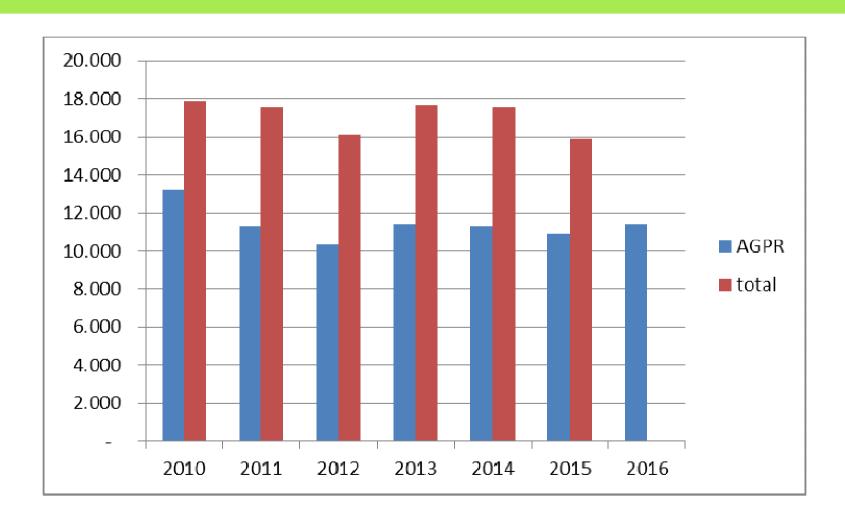


- Décision motivée dans les 6 mois de la demande
- Après examen du dossier (situation financière)
- □ Décision :
  - Détermination du montant qui doit encore être payé
  - Avec des conditions supplémentaires éventuelles (terme, retenue des remboursements, pas de retour à meilleure fortune)
  - Refus de la demande

### SURSEANCE INDEFINIE vs RCD

### RCD: nombre de dossiers





	RCD	SURSEANCE INDEFINIE
Qui	personnes physiques	personnes physiques
Quelles dettes	Principe: toutes les dettes possibles  Exceptions:      dettes alimentaires     amendes pénales     confiscations pénales	Contributions directes (p. ex. impôt des personnes physiques) et TVA relative à une activité définitivement stoppée  Exclus:  • précomptes, taxe de circulation, dettes contestées, fraude fiscale  • concours avec d'autres créanciers
Conditions	<ul> <li>ne pas être en état de manière durable de payer ses dettes</li> <li>ne pas avoir organisé son insolvabilité</li> <li>bonne foi procédurale</li> </ul>	<ul> <li>ne pas être en état de manière durable de payer ses dettes fiscales</li> <li>ne pas avoir organisé son insolvabilité</li> <li>ne pas avoir bénéficié de la surséance indéfinie dans les 5 ans qui précèdent</li> <li>respecter les conditions imposées</li> </ul>
Conséquences de la demande	<ul><li>suspension des poursuites</li><li>indisponibilité du patrimoine</li></ul>	<ul><li>suspension des poursuites</li><li>patrimoine pas indisponible</li></ul>
Recours	Cour du travail	Commission de recours (dans le mois)



42

# SECAL: dispositions récentes et e-formulaires

### Missions



1) Percevoir et/ou recouvrer la pension alimentaire et les arriérés - depuis le 1 er juin 2004

2) Payer les avances - depuis le 1 er octobre 2005

### Conditions d'intervention



### Recouvrement

- Pension alimentaire due aux
  - > enfants / (ex-) époux / (ex-)cohabitants
- Fixée dans une décision judiciaire ou un acte notarié
- 2 pensions alimentaires impayées, en tout ou partie, dans les 12 mois précédant la demande
- Créancier d'aliments domicilié en Belgique

### Conditions d'intervention



### Octroi d'avances (au bénéfice des enfants)

- Seuil de ressources mensuelles du créancier d'aliments:
  - ressources ≤1 800 € net par mois,
  - > majorées de 67 € par enfant à charge
    - > enfant avec un handicap compte pour 2

# L'Essentiel des modifications législatives



Aspects juridiques			
Interruption prescription			
Insaisissabilité	Loi 12/05/2014		
RCD			
Recouvrement contre CA			
Signification contrainte par huissier – notification par lettre recommandée	Loi programme 01/07/2016		

## L'Essentiel des modifications législatives



Octroi	d'av	vances
--------	------	--------

Plafond revenus

Loi 12/05/2014

Enfant avec un handicap

### Autres moyens de pression

Déchéance du droit de conduire

Privilège général sur biens meubles (15.000 €)

Loi 12/05/2014

# L'Essentiel des modifications législatives



A	ut	res	S

Fichier central des jugements, ...

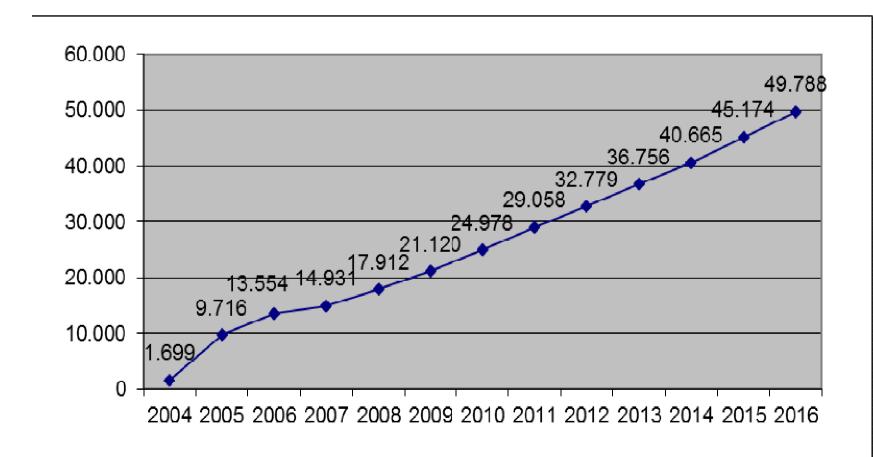
Frais de fonctionnement

Loi 12/05/2014

### **QUELQUES CHIFFRES**

### Nombre de dossiers





### Nombre de créanciers

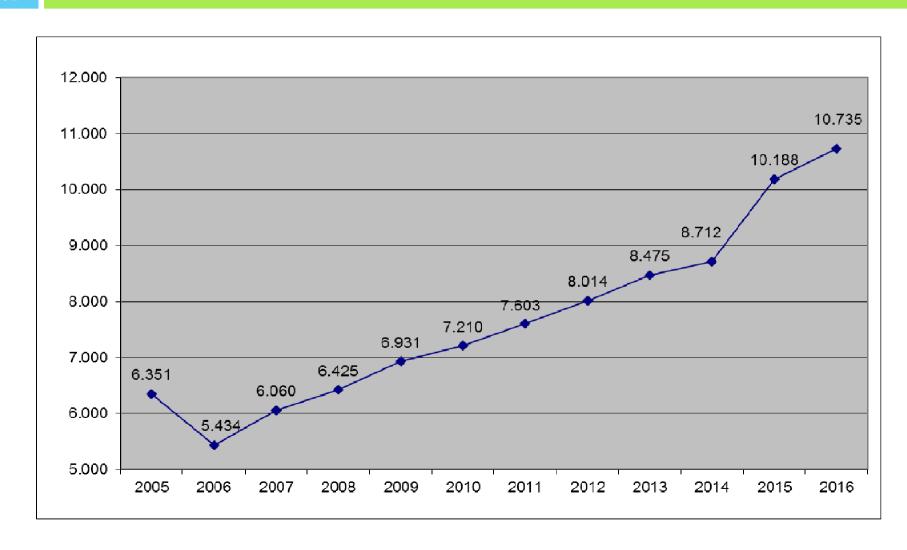


### 86.722 créanciers

- > 3.262 demandeurs-créanciers
- > 83.460 enfants

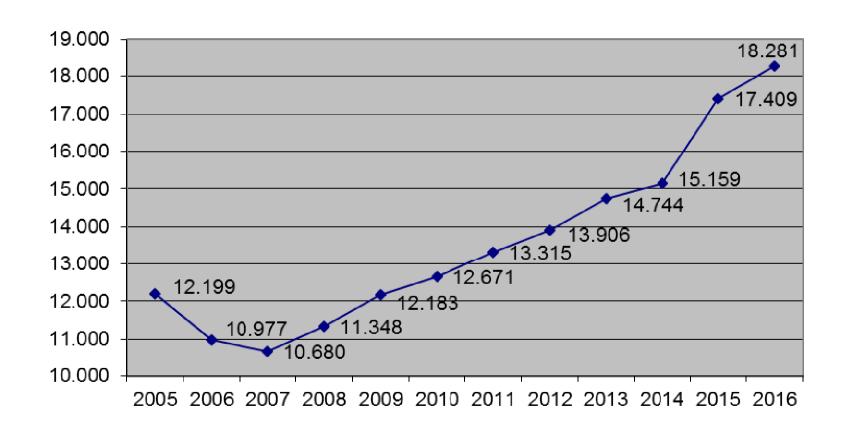
### **Dossiers** avances





### Bénéficiaires avances





## Avances payées



Jaar	Betaalde voorschotten	
Année	Avances payées	
2005	3.481.066,32	
2006	14.216.277,57	
2007	14.923.170,75	
2008	16.255.966,79	
2009	17.523.040,85	
2010	18.823.695,22	
2011	20.059.786,85	
2012	21.414.884,36	
2013	22.637.126,80	
2014	23.502.649,11	
2015	26.216.380,93	
2016	27.852.203,98	
Totaal/Total	226.906.249,53	

### INTRODUIRE UNE DEMANDE

### Demande d'intervention



- > Formulaire de demande d'intervention à compléter
  - digital
  - papier
- > Différents documents à joindre

# A partir du 1/9/2017: 11 infocentres





- BRUXELLES
- ANVERS
- CHARLEROI
- LIEGE
- GAND
- BRUGES
- HASSELT
- LOUVAIN
- MONS
- NAMUR
- MARCHE-EN-FAMENNE

### La demande digitale



- Deux chemins d'entrée:
  - www.secal.belgium.be
  - www.finances.belgium.be
- RAPIDE
- CONVIVIAL
  - Certaines rubriques sont déjà complétées
  - De l'information supplémentaire est présentée via des messages "pop up"
  - Les erreurs ou les lacunes sont signalées
  - Les annexes peuvent être téléchargées (entre autres, une copie du titre (le titre original sera demandé après par le bureau compétent))





### http://www.secal.belgium.be/







#### Home

A propos du SECAL

### Je suis créancier d'aliments

Récupérer la pension alimentaire et les arriérés

Recevoir des avances

Introduire le formulaire de demande

Droits et obligations Frais d'intervention

Arrêter mon dossier

### Je suis débiteur d'aliments

Droits et obligations

Le Service des créances alimentaires (SECAL)

- paie des avances sur pension alimentaire
- récupère les pensions alimentaires





#### → Formulaires

#### → Publications

#### → Législation

#### → Lexique

#### → Commission

#### d'évaluation

→ Liens

#### → Plan du site

→ Contact

#### A la une

#### Nouvelle adresse du bureau SECAL de Nivelles

La nouvelle adresse du bureau SECAL de Nivelles est : rue de l'Industrie 22, 1400 Nivelles

#### Fermeture point de contact SECAL de Ypres

Depuis le 01.10.2016, le point de contact SECAL de Ypres est fermé. Pour introduire vos demandes d'intervention n'hésitez à compléter le nouveau formulaire en ligne.

Bureau SECAL de Dinant : nouvelle adresse à partir du 20/10/2016

A partir du 20/10/2016, la nouvelle adresse du bureau SECAL de Dinant est : rue Courtejoie 17, 5590 Ciney

#### Introduire le formulaire de demande

#### Home

A propos du SECAL

#### Je suis créancier d'aliments

Récupérer la pension alimentaire et les arriérés

Recevoir des avances

Introduire le formulaire de demande

Droits et obligations

Frais d'intervention

Arrêter mon dossier

#### Je suis débiteur d'aliments

Droits et obligations

1. Comment dois-je introduire ma demande?

- 2. Où dois-je introduire ma demande?
- 3. Quelles données dois-je compléter dans le formulaire?
- 4. Quels sont les documents que je dois joindre/apporter pour compléter mon dossier ?
- 5. Je n'ai qu'une copie du titre exécutoire : est-ce suffisant pour ouvrir un dossier ?
- 6. Un papier fait par mon avocat ou un accord écrit entre mon ex-partenaire et moi sont-ils suffisants pour ouvrir un dossier ?
- 7. Puis-je introduire un dossier si je ne connais pas l'adresse de mon ex-partenaire ?
- 8. Puis-je introduire un dossier si mon ex-partenaire n'a aucun revenu/est en prison?
- 9. Puis-je faire appel directement au SECAL ou dois-je d'abord envoyer une invitation à payer à mon ex-partenaire ?
- 10. Mon ex-partenaire est domicilié à l'étranger : puis-je faire appel au SECAL ?
- 11. Je suis domicilié à l'étranger et mon ex-partenaire en Belgique: le SECAL peut-il intervenir ?
- 12. Comment se déroule le traitement de ma demande?

#### Introduire le formulaire de demande

- 1. Comment dois-je introduire ma demande?
  - 1. Vous devez utiliser le formulaire de demande :
    - qui peut être téléchargé gratuitement sur le site : www.secal.belgium.be
    - qui peut être obtenu dans les bureaux du SECAL : les coordonnées de ces bureaux peuvent être obtenues via la rubrique « Contact » de la page d'accueil du site internet du SECAL (http://www.secal.belgium.be/)
  - 2. Ce formulaire de demande peut être utilisé pour:

→ Formulaires

→ Publication

→ Ligislyion

- → Lexique
- → Commission d'évaluation
- → Liens
- → Plan du site
- → Contact

#### Home

A propos du SECAL

#### le suis créancier d'aliments

Récupérer la pension alimentaire et les arriérés

Recevoir des avances

Introduire le formulaire de demande

Droits et obligations

Frais d'intervention

Arrêter mon dossier

le suis débiteur d'aliments

Droits et obligations

#### **Formulaires**

#### Demande d'intervention

- Formulaire en ligne
- formulaire (PDF 663 Ko)



### • Formulaire en ligne

• formulaire (PDF - 663 Ko)

#### Demande de renouvellement d'octroi d'avances

• Formulaire en ligne

#### Comment remplir le formulaire en ligne ?

**FAQ** 

#### Comment remplir le formulaire papier ?

Soyez attentif aux trois remarques suivantes :

- · un formulaire peut contenir :
  - · soit uniquement une demande de recouvrement (arriérés seuls);
  - soit une demande de recouvrement (arriérés et pensions à échoir) avec ou sans demande de paiement d'avances.



Accueil > Particuliers > Famille > Rentes ali



### http://finances.belgium.be/fr/

**Particuliers** 

Déclaration d'impôt

Habitation

Famille

Personnes à charge

Garde d'enfants

Etudiant

Handicapé

Titres-services et chèques ALE

Rentes alimentaires

Pavées

Reçues

SECAL

A propos du SECAL

Je suis créancier d'aliments

Récuperer la pension alimentaire et les arriérés

Recevoir des

Introduire une demande

Introduire une demande d'intervention

Introduire une demande d'octroi ou de

renouvellement d'octroi d'avances

Un probleme soon sombleter le formulaire

en ligne?

Desite at abligations



#### Introduire une demande d'intervention

- 1. Comment dois-je introduire ma demande d'intervention ?
- 2. Où dois-je introduire ma demande?
- 3. Quelles données dois-ie compléter dans le formulaire?
- 4. Quels sont les documents que je dois joindre/apporter/scanner pour compléter mon dossier ?
- 5. Je n'ai qu'une copie du titre exécutoire : est-ce suffisant pour ouvrir un dossier ?
- 6. Un papier fait par mon avocat ou un accord écrit entre mon ex-partenaire et moi sont-ils suffisants pour ouvrir un dossier?
- 7. Puis-je introduire un dossier si je ne connais pas l'adresse de mon ex-partenaire ?
- 8. Puis-je introduire un dossier si mon ex-partenaire n'a aucun revenu/est en prison?
- 9. Puis-je faire appel directement au SECAL ou dois-je d'abord envoyer une invitation à payer à mon expartenaire ?
- 10. Mon ex-partenaire est domicilié à l'étranger : puis-je faire appel au SECAL ?
- 11. Je suis domicilié à l'étranger et mon ex-partenaire en Belgique : le SECAL peut-il intervenir ?
- 12. Comment se déroule le traitement de ma demande ?

#### 1. Comment dois-je introduire ma demande d'intervention?

Yous devez utiliser le formulaire de demande pour introduire :

- de **("intervention** pour le recouvrement du montant mensuel de la pension alimentaire et des arriérés
- votre de vances sur pension alimentaire

Faites-le de préference via le formulaire en ligne A, c'est facile et rapide!

Vous n'avez pas la possibilité de le remplir en ligne, remplissez le formulaire papier :

Entrez vos mots clés

Chercher

#### Introduire une demande d'octroi ou de renouvellement d'octroi d'avances

#### Introduire une demande d'octroi ou de renouvellement d'octroi d'avances

- 1. Qui peut bénéficier d'avances sur pension alimentaire ?
- Comment introduire une demande d'octroi d'avances ?
- Comment introduire une demande de renouvellement d'octroi d'avances ?
- Quelles données dois-je compléter dans le formulaire ?
- 5. Quels sont les documents que je dois joindre/apporter/scanner pour compléter ma demande ?

#### 1. Qui peut bénéficier d'avances sur pension alimentaire ?

Toutes les réponses à cette question se trouvent ici

#### 2 Comment introduire une demande d'octroi d'avances ?

Si le SECAL a accepté votre demande d'intervention pour le recouvrement du montant mensuel de la pension alimentaire et des arriérés, vous pouvez introduire une demande d'octroi d'avances.

Pour l'introduire, vous deve compléter le formulaire en ligne , c'est facile et rapide!

#### ament introduire une demande de renouvellement d'octroi d'avances ?

Si vous recevez déjà des avances du SECAL, vous serez invité tous les six mois à renouveler votre droit à ces

renouvellement d'octroi d'avances



### S'identifier à l'administration en ligne

#### S'identifier avec un lecteur de cartes elD



#### S'identifier avec un lecteur de cartes elD





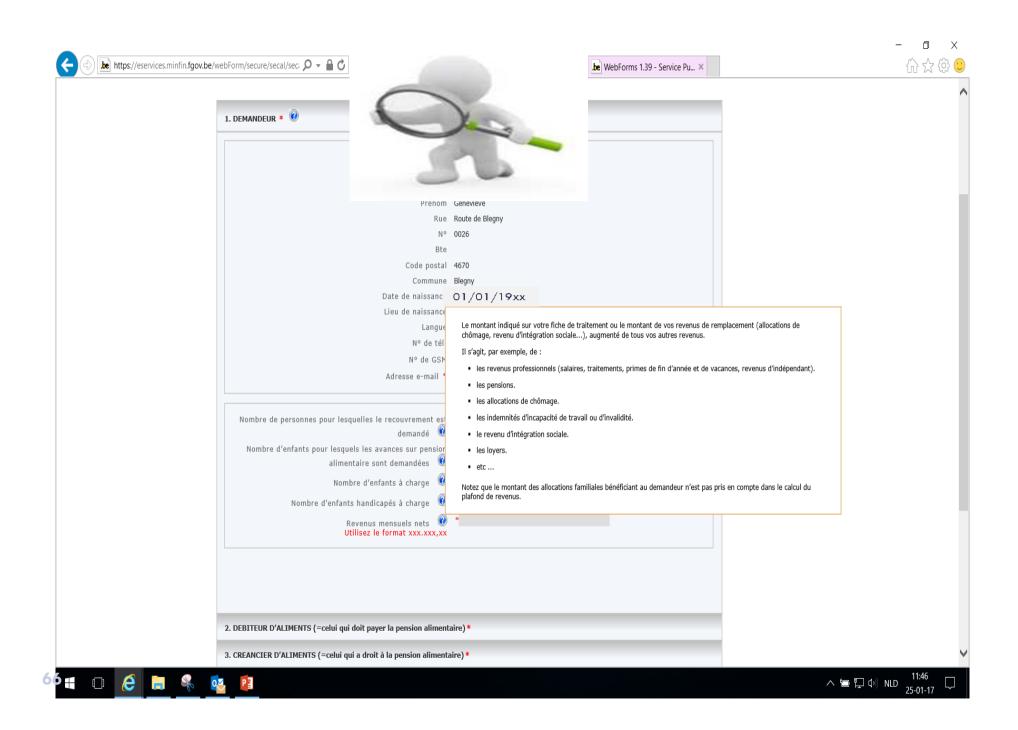
#### PERCEPTION ET RECOUVREMENT

#### Service des créances alimentaires (SECAL)

#### DEMANDE D'INTERVENTION

\*Obligatoire





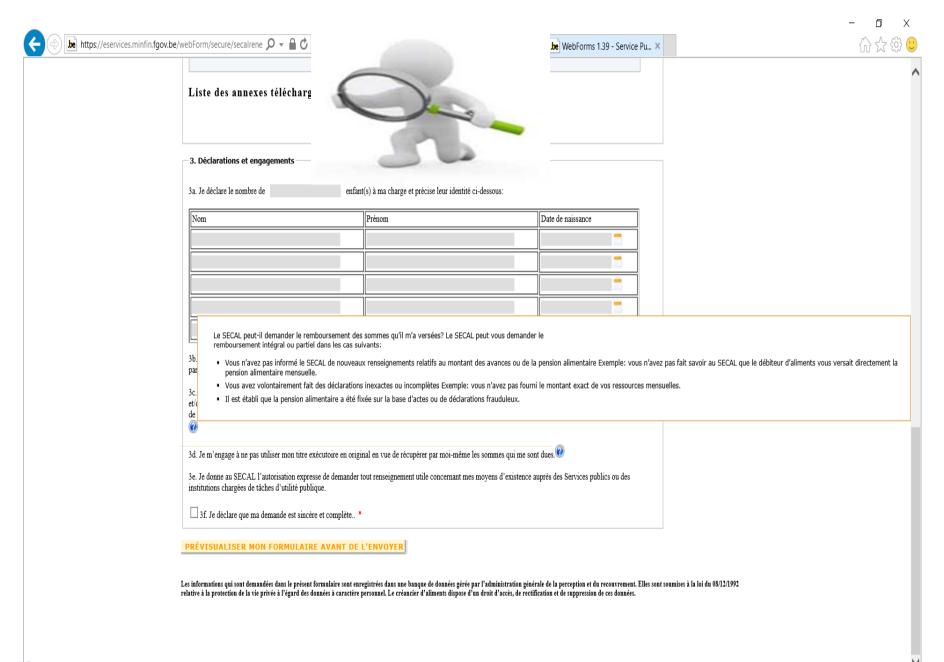


#### PERCEPTION ET RECOUVREMENT

#### Service des créances alimentaires (SECAL)

#### Demande d'octroi ou de renouvellement d'octroi d'avances.

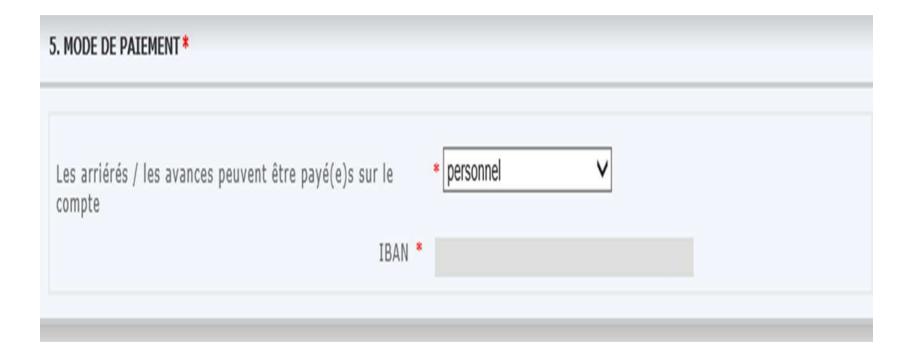
#### \*Obligatoire Identification Numéro national 123456789 Sexe Vrouwelijk Nom Pihard Prénom Geneviève Rue Route de Blegny Nº 0026 Bte Code postal 4670 Commune Blegny Date de naissance 01/01/19xx Lieu de naissance Langue Français Nº de tél. Nº de GSM Adresse e-mail \* 1. Dossier Je demande au SECAL dexaminer ma demande de prolongation davances. 1a. Numéro de dossier \*:







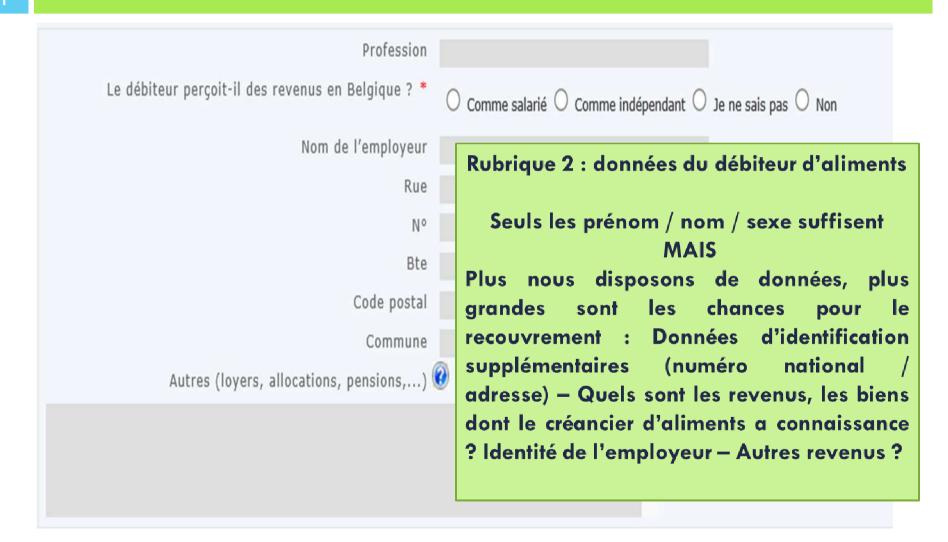




La mention d'un numéro de compte est nécessaire.

Cela peut aussi être le numéro de compte d'un tiers (par ex. le compte du CPAS)







Chaque changement de l'information mentionnée dans le formulaire digital doit IMMÉDIATEMENT être communiquée à l'INFOCENTRE compétent

Sinon : risque de remboursement !





73

### Résumé & Liens utiles

### Résumé



	00?	Comment?
Plan d'apurement	Infocentre, Team Recouvrement, bureau RNF	De <u>préférence</u> via le formulaire <u>MyMinfin</u> , face à face, e-mail, courrier, téléphone
Exonération IR	Conseiller général Recouvrement du CRR	Courrier, e-mail
Surséance indéfinie	Conseiller général Recouvrement du CRR	De <u>préférence</u> via le formulaire <u>www.finances.belgium.be</u> , courrier, e-mail
RCD	Tribunal du travail	Requête
SECAL	Bureau SECAL (à partir du 1/9/2017: infocentre)	Formulaire www.secal.belgium.be

### Liens utiles



■ Site portail

http://finances.belgium.be/fr

Contactcenter

0257 257 57

■ MyMinfin

https://eservices.minfin.fgov.be/mymportal/fr FR/public/citizen/welcome

### Liens utiles



□ SECAL

Numéro gratuit 0800 12302

http://www.secal.belgium.be/

**Twitter** 

Facebook



□ Guide des bureaux

http://finances.belgium.be/fr/bureaux





Accueil > Bureaux

Particuliers >

Entreprises >

Indépendants & Professions libérales >

ASBL >

Experts & Partenaires >

Sur le SPF >

Statistiques et analyses >

#### Bureaux

Vous désirez trouver les coordonnées du bureau du SPF Finances compétent pour votre dossier ?

#### FAQ Bureaux

- Retrouver les coordonnées sur nos courriers.
- Retrouver les coordonnées dans MyMinfin, votre dossier fiscal électronique.
- 3. Utiliser notre quide des bureaux.
- 4. Utiliser nos cartes Google Maps.

#### 1. Retrouver les coordonnées sur nos courriers.

Consultez les courriers que vous recevez du SPF Finances : ils contiennent toujours les coordonnées de votre bureau compétent.

- Pour l'impôt des personnes physiques: vous trouverez les coordonnées du bureau de taxation (calcul de l'impositon), du bureau de recette (paiement ou remboursement) et la direction régionale (service compétent pour l'introduction d'une réclamation) sur la deuxième page de votre avertissement-extrait de rôle (PDF, 6.45 MB) (PDF, 6.45 Mo).
- Dans un courrier classique : vous trouverez ces coordonnées en bas de page.
- Dans un courrier avec bulletin de virement : vous trouverez ces coordonnées en haut de page.

Attention : en fonction de la matière, les bureaux compétents changent. Vous ne pouvez contacter le bureau renseigné sur un courrier que pour la matière dont traite le courrier. Pour tout autre bureau, utilisez notre guide des bureaux ...



**78** 

### Questions

